

Informations de base	
2019/2020(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement intérieur, article 149 bis, paragraphe 2; interprétation Subject 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/04/2019	Vote en commission		
17/04/2019	Décision du Parlement	T8-0392/2019	Résumé
17/04/2019	Fin de la procédure au Parlement		